

## APSA Awards

L'association pour la Promotion Scientifique de l'Afrique (APSA, [www.scienceafrique.fr](http://www.scienceafrique.fr)) lance un appel d'offres pour financer quatre séjours de recherche en 2020 destinés à des doctorants ou à des chercheurs africains déjà confirmés travaillant en Afrique dans le domaine des sciences mathématiques, physiques ou informatiques.

Les lauréats effectueront un séjour de un à trois mois dans un laboratoire étranger de leur choix. Le programme sera ouvert aux chercheurs de toute l'Afrique mais priorité sera donnée à l'Afrique subsaharienne par rapport à l'Afrique du Nord ou l'Afrique du Sud. Il attachera une importance particulière à un recrutement équilibré en genre.

L'APSA prendra en charge, dans une limite de 5000 euros par lauréat, en complément variable avec les laboratoires et institution d'accueil, l'ensemble des frais de voyage (classe économique) de visa et de séjour (assurance maladie, logement, per diem) des lauréats.

Les candidatures peuvent être faites au fil de l'eau. Les candidats devront déposer sur le site [www.scienceafrique.fr/apsaawards/](http://www.scienceafrique.fr/apsaawards/), leur cv, leur liste de publications, une photocopie de leur passeport, un programme de recherche précis identifiant le laboratoire et l'équipe d'accueil demandée (4 pages maximum), ainsi que des lettres d'accord de ce laboratoire d'accueil et de leur laboratoire ou institution d'origine. La qualité du projet scientifique et son adéquation avec le laboratoire et l'équipe d'accueil sera déterminante pour la sélection des lauréats.

La sélection sera faite par le Conseil scientifique (CS) mis en place pour cela par l'APSA, qui veille à son équilibre disciplinaire, géographique et de genre. Le nom de son président est public. Ce CS sélectionne les candidatures au moins trois fois par an suivant le calendrier suivant :

- session automne : date limite de réception des dossiers 01/09/2019, réponse au plus tard 15/10 pour un séjour au plus tôt au 15/01/2020

- session hiver : date limite de réception des dossiers 01/12/2019, réponse au plus tard 15/01 pour un séjour au plus tôt au 15/04/2020

- session printemps: date limite de réception des dossiers 01/01/2020, réponse au plus tard 15/04 pour un séjour au plus tôt au 15/08/2020

Les dossiers parvenant après la date limite d'une session seront examinés par la session suivante.

L'APSA espère pérenniser et développer ce programme de visites scientifiques pour les années à venir et ainsi contribuer à sa mission d'aide au développement scientifique de l'Afrique.